

Elections aux Conseils de Faculté, Ecoles et Instituts

Le Directeur de la Faculté des Sciences Historiques

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de Faculté des Sciences Historiques

DECIDE

Article 1

Les élections générales/partielles¹ des représentants des étudiants au Conseil de Faculté des Sciences Historiques se tiendront le **28 mars 2023 Bureau 132**

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège des étudiants : **_10 sièges (5 sièges 1^{er} cycle et 5 sièges 2^{ème} cycle)**
- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : **_0_** sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : **__0_** sièges
- Collège des personnels BIATSS : **_0__** sièges

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
6 mars 2023	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
14 mars 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi (15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin)	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
16 mars 2023	Publication et affichage des candidatures	
23 mars 2023	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Vendredi 27 mars 2023 avant 12 heures	Date limite de dépôt des procurations	
SCRUTIN		
Vote à l'urne : le 28 mars 2023 de 9 heures à 16 heures		
Lieu : Faculté des Sciences Historiques Bureau 132		
Jour du scrutin, le 28 mars 2023)	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
30 mars 2023	Proclamation et affichage des résultats	
4 avril 2023	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Monsieur/Madame Danièle Eck, Responsable Administrative
Bureau 132
Adresse Faculté des Sciences Historique, Place de l'Université 67000 Strasbourg
Mail daniele.eck@unistra.fr

Article 4

M.me Danièle Eck est nommée Président du Bureau de vote.
Mme Isabelle Szuzsmann et Mme Charenton Stéphanie sont nommées assesseurs.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme Danièle Eck est chargé de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 9 février 2023

Le Directeur,

La Vice-directrice de la
Faculté des Sciences historiques
Nourane Ben Azzouna

